



DECLARATION DE LA ONZIEME REUNION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'AUTORITE DU LAC TANGANYIKA

Lusaka, République de Zambie

Vendredi 17 novembre 2023

Nous, membres de la Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika comprenant la République du Burundi, la République Démocratique du Congo, la République Unie de Tanzanie et la République de Zambie, réunis à Lusaka en République de Zambie, le 17 novembre 2023 à l'occasion de la Onzième Réunion Ordinaire tenue conformément à l'article 24 de la Convention sur la gestion durable du lac Tanganyika,

Ayant examiné les questions importantes affectant la protection et la gestion durable de la diversité biologique du lac Tanganyika et de son bassin,

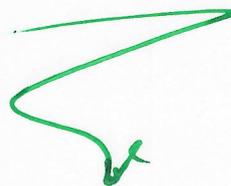
Rappelant notre engagement à soutenir l'Autorité du Lac Tanganyika tel qu'énoncé dans les résolutions de la Première Réunion Ordinaire tenue le 5 avril 2007 à Dar es Salaam, en République Unie de Tanzanie, la Deuxième Réunion Ordinaire tenue le 25 avril 2008 à Bujumbura, en République du Burundi, la Troisième Réunion Ordinaire tenue le 21 août 2009 à Uvira, en République Démocratique du Congo, la Quatrième Réunion Ordinaire tenue le 26 novembre 2010 à Lusaka, en République de Zambie, la Cinquième Réunion Ordinaire tenue le 29 février 2012 à Kigoma, en République Unie de Tanzanie, la Sixième Réunion Ordinaire tenue le 28 novembre 2013 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, la Septième Réunion tenue le 29 juillet 2016 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, la Huitième Réunion tenue le 14 février 2020 à Chilanga, en République de Zambie, la Deuxième Réunion Extraordinaire tenue en mode virtuel le 26 novembre 2020,

la Neuvième Réunion tenue à Kigoma le 16 décembre 2021 et la Dixième Réunion Ordinaire tenue le 8 décembre à 2022 Bujumbura, en République du Burundi,

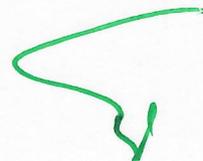
Profondément préoccupés par le fait qu'en dépit des nombreux efforts déployés par les pays contractants en matière de gestion durable du lac Tanganyika et de son bassin, nous constatons que la dégradation de l'environnement lacustre se poursuit et que la diversité biologique reste menacée,

AVONS:

1. Renouvelé notre ferme engagement à soutenir les activités à impact visible des programmes et projets mis en œuvre aux niveaux national et régional par l'Autorité du Lac Tanganyika en collaboration avec les partenaires pertinents et les ministères techniques des quatre pays riverains du lac Tanganyika ;
2. Appelé toutes les Parties contractantes à poursuivre la mise en œuvre de leur engagement à payer leurs contributions nationales à l'Autorité du Lac Tanganyika, conformément à la résolution de la deuxième réunion de la Conférence des Ministres tenue en avril 2008, par laquelle les Etats contractants se sont engagés à payer leurs contributions annuelles de 303 900 \$ US à l'Autorité du Lac Tanganyika ;
3. Félicité le Gouvernement de la République Unie de Tanzanie pour avoir payé toutes ses contributions statutaires à l'Autorité du Lac Tanganyika a temps ;
4. Félicité le Gouvernement de la République de Zambie pour avoir payé toutes ses contributions statutaires à l'Autorité du Lac Tanganyika jusqu'au mois de décembre 2022 et une partie pour l'année 2023 ;
5. Pris bonne note de l'engagement de la République Démocratique du Congo de payer ses arriérés de contributions statutaires à l'Autorité du Lac Tanganyika au cours du premier trimestre de l'année 2024 ;
6. Aussi pris bonne note de l'engagement de la République du Burundi de continuer à honorer ses engagements financiers à l'Autorité du Lac Tanganyika ;



7. Approuvé le rapport annuel 2022 et le rapport d'étape 2023 ;
8. Approuvé le plan de travail et budget annuel 2024 d'un montant de 3 922 498,68 dollars américains;
9. Recommandé au Secrétariat de mettre en œuvre et de respecter les recommandations du rapport de l'audit des années 2020 et 2021 ;
10. Approuvé le Protocole sur le Développement de l'Aquaculture pour le lac Tanganyika et son bassin lors de la Douzième Réunion Ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika tenue à Lusaka , en Zambie, le 17 novembre 2023;
11. Accepté d'initier des consultations nationales sur la ratification du Protocole sur le développement de l'aquaculture pour le lac Tanganyika et son bassin dans les quatre pays riverains ;
12. Recommandé au Secrétariat de fournir des fonds pour soutenir les processus/consultations nationales liés à l'adoption et à la ratification du Protocole sur le développement de l'aquaculture pour le lac Tanganyika et son bassin ;
13. Approuvé le rapport de l'étude sur l'identification, la caractérisation et la cartographie des sites potentiels pour le développement de l'aquaculture en cage dans le lac Tanganyika et recommandé aux Etats membres de toujours se consulter sur les aspects sécuritaires relatifs à ce sujet ;
14. Approuvé le rapport de l'étude sur les zones clés pour la biodiversité du lac Tanganyika et de son bassin ;
15. Approuvé la feuille de route pour la mise en œuvre des lignes directrices pour appuyer les institutions de cogestion des pêcheries du lac Tanganyika à mieux s'organiser à travailler d'une manière professionnelle ;
16. A pris bonne note des progrès réalisés par le Secrétariat de l'ALT dans la préparation du processus d'intégration des Secrétaires Permanents dans la structure prévue dans la Convention et a demandé au Secrétariat de finaliser le processus et de faire rapport à la prochaine Conférence des Ministres qui se tiendra en RD Congo en 2024 ;



17. Encouragé l'Autorité du Lac Tanganyika à assurer le suivi sur les projets de développement avec le PNUE pour le projet sur la biodiversité, l'Union Européenne pour le projet TAKIWAMA, la Facilité Africaine de l'Eau pour le programme de développement intégré et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du lac Tanganyika, et la Banque Africaine de Développement pour le projet PRODAP II ;
18. Approuvé l'augmentation de salaire de 6% pour le personnel des services généraux du Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika pour l'année 2024 avec une implication financière annuelle totale de 5 880 USD ;
19. Accepté d'effectuer une étude comparative sur les rémunérations du personnel d'appui dans des organisations régionales et internationales similaires afin de permettre à la Conférence des Ministres de prendre une décision éclairée sur les futures augmentations de salaire ;
20. Encouragé le Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika à mobiliser des ressources et à organiser une Conférence Internationale sur le lac Tanganyika en 2024 à Bujumbura au Burundi;
21. Exprimé notre gratitude au Gouvernement et au peuple de la République de Zambie pour avoir organisé avec succès la Onzième Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika le 17 novembre 2023 à Lusaka, en République de Zambie ;
22. Egalement exprimé nos remerciements au Président sortant de la Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika du Gouvernement de la République du Burundi, S.E Ir. Prosper DODIKO, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Burundi pour sa diligence au service des quatre pays riverains;
23. Félicité le Président entrant de la Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika, du Gouvernement de la République de Zambie, S.E. Ir. Collins Nzovu, MP, Ministre de l'Economie Verte et de l'Environnement; et
24. Salué l'offre du Gouvernement de la République Démocratique du Congo d'accueillir la Douzième Réunion Ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika à Kinshasa, en République Démocratique du Congo au mois de novembre 2024.



25. Recommandé au Secrétariat de soumettre les rapports trimestriels aux membres de la Conférence des Ministres de l'ALT.

Handwritten signature

Handwritten initials

Handwritten signature

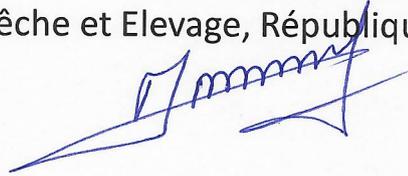
Handwritten mark

Signée le 17 novembre 2023 à Lusaka,
République de Zambie

S.E Ir. Prosper DODIKO


Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage,
République du Burundi

Madame Mbangi Kikumbi Pascaline
Secrétaire Général
Pour le Ministre de Pêche et Elevage, République Démocratique du Congo.



Hon Dr. Selemani Saidi Jafo (MP)
Ministre d'Etat, Cabinet du Vice-Président
Union et Environnement),
République Unie de Tanzanie



Hon. Ir. Collins Nzovu, (MP)
Ministre de l'Economie Verte et de l'Environnement
République de Zambie

